

donner que  
le sujet de la

RS, il vous  
ous avez ac-  
o Décembre  
donner acte  
le contenu  
au Jugement  
qui ont pu  
gement qui  
par tout où

ppliant pro-

ieur Bigot,  
les fonctions  
arin.

3

envoye la note de ces prix pour lui demander les ordres pour  
faire payer les Ouvriers.

La cinquieme, est une Lettre du 22 Février 1758, en ré-  
ponse à celle que le Suppliant avoit écrite pour rendre  
compte audit Intendant de ce qu'il avoit fait payer suivant  
les ordres au Munitionnaire ce qu'il devoit au Magasin, &  
qui porte que la partie du Munitionnaire concernant les  
Forts sera arrangée à Quebec.

La sixieme, du 8 Mars 1758, est une Lettre qui ordonne  
l'achat des peaux de chevreuil, & qui en regle le prix.

La septieme, du premier Novembre audit an, est une  
Lettre qui ordonne de faire payer les fournitures du sieur  
Penissault, & qui en regle les prix.

La huitieme, du 20 Mars 1759, est une Lettre dudit sieur  
Bigot, qui ordonne le paiement des états des fournitures des  
marchandises faites par le Munitionnaire.

La neuvieme, du 23 Mai 1759, est une Lettre du même,  
portant qu'il n'avoit pas le tems de répondre, mais que le  
Suppliant eût à envoyer tout ce qu'on demanderoit, à Ca-

© 1984